

## Alumni de la Faculté de droit de Neuchâtel

### Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 mai 2014

La Présidente, Mme Colette Rossat-Favre, ouvre la séance à 18h45.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté sans discussion.

#### **2. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale tenue le 21 juin 2013**

Le procès-verbal est accepté sans discussion, avec remerciement à son auteure, Mme Sylvie Hofer-Carbonnier.

#### **3. Allocution de Mme Florence Guillaume, Doyenne de la Faculté de droit**

Mme Guillaume met en exergue la participation des étudiants à de nombreux concours inter-universitaires (*moot courts*) tels que le concours en droit international humanitaire Jean Pictet, le concours européen des Droits de l'Homme René Cassin, le European Law Moot Court (ELMC), le Swiss Moot Court ou encore le Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot Court. La participation à ces concours permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans un domaine du droit, de traiter un dossier fictif dans un cadre proche de la réalité et de tisser des liens précieux avec des étudiants d'autres universités. Pour la Faculté, une équipe qui réussit à s'imposer face à la concurrence d'autres universités contribue au rayonnement de l'institution. Souvent, le coaching est en partie assuré par des personnes extérieures à l'Université, ce qui permet de renforcer les liens entre l'Alma Mater et la cité. Mme Guillaume illustre la participation aux *moot courts* avec l'aide de deux étudiants, Mme Robert-Grandpierre et M. Jenny, qui ont gagné en 2013 le Concours francophone international de médiation organisé par le CMAP à Paris.

#### **4. Rapport de la Présidente**

Mme Rossat-Favre estime que le comité a bien intégré ses deux nouveaux membres et a atteint son rythme de croisière. La gestion courante est assurée par Mme Perratone du secrétariat de la Faculté, ainsi que par Mme Leschaud qui s'occupe du site Internet.

Mme Rossat-Favre souligne qu'UniNExt compte plusieurs types de membres ayant des modes de fonctionnement et communication différents. C'est pourquoi UniNExt diversifie ses activités (bal, conférences et colloques, autres événements festifs, etc.). En 2013, UniNExt a organisé deux événements principaux, à savoir le colloque « Quel droit

international pour le XXIème siècle ? » en janvier et le Bal du Droit en juin. Les deux événements ont été des succès.

En 2013, le prix UniNExt de CHF 1'000 a été attribué à M. Jonathan Thévoz, pour son mémoire de master intitulé « Robes noires et perruques blanches dans le paquetage ? La privation de liberté par les groupes armés et les garanties accordées aux détenus ». M. Thévoz a rédigé son mémoire sous la direction du Prof. Giovanni Distefano.

UniNExt a également organisé, en collaboration avec l'Association neuchâteloise des étudiants en droit (ANED) et la Faculté de droit, une nouvelle édition de sa séance d'information sur les perspectives professionnelles qui s'ouvrent aux étudiants à l'issue de leurs études. Pour organiser ces séances intitulées « Le Master, et après ? », UniNExt fait appel à des professionnels du droit couvrant une large palette de domaines (barreau, diplomatie, banque, industrie, administration, magistrature, notariat, etc.). Ces professionnels font partie du réseau d'anciens étudiants qu'UniNExt veut permettre de maintenir et de dynamiser.

Par rapport à l'utilisation des ressources financières d'UniNExt, la Présidente indique plusieurs pistes de réflexions actuellement explorées par le comité, à savoir une bourse pour un étudiant, afin de financer un séjour à l'étranger, ou le soutien d'autres projets de la Faculté. La Présidente rappelle, dans ce contexte, les démarches d'UniNExt auprès des autorités fiscales, afin d'obtenir une exonération en tant qu'association d'utilité publique. Les autorités fiscales ont refusé une telle exonération en estimant que notre association n'était pas suffisamment désintéressée et que son but n'était pas suffisamment d'intérêt général. Le comité proposera prochainement une révision des statuts de l'association pour avoir plus de chances lors d'une deuxième tentative auprès des autorités fiscales.

La présidente profite de l'occasion pour encourager tous les membres d'UniNExt à mettre à jour leurs données sur le site Internet de l'Association. Ce n'est qu'à cette condition que le site peut véritablement remplir son rôle de mise en réseau des Alumni.

Au niveau des projets pour l'année à venir, la Présidente annonce la résurrection d'une tradition des années 70, à savoir le pique-nique juridique ou la torrée du droit.

## **5. Rapport de la Trésorière**

Mme Sabrina Burgat présente les comptes. Ceux-ci ont été distribués. Le dernier exercice présente un bénéfice de CHF 1'739.20. Le Bal du Droit représentait le plus gros poste. La

trésorière relève une légère baisse au niveau des cotisations, tout en soulignant que le site Internet de l'Association permet un meilleur contrôle du paiement des cotisations.

#### **6. Rapport du vérificateur des comptes**

Lecture du rapport est donnée par M. Lionel Capelli. La vérification par sondage s'est faite le 7 mai 2014. Les comptes ont été tenus de manière régulière, de sorte que le vérificateur demande d'approuver les comptes.

#### **7. Approbation des comptes**

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Décharge est donnée au comité.

#### **8. Divers**

Aucun point n'est relevé.

La Présidente clôt la séance à 19h15.

Neuchâtel, 16 février 2015

Christoph Müller